

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2012**

### **Arrêté numéro AM 0022-2012 du ministre de la Sécurité publique en date du 19 juin 2012**

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 703-709, rue Duberger, dans la Ville de Saguenay, arrondissement La Baie

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n° 1271-2011 du 7 décembre 2011, destiné notamment à aider financièrement les particuliers dont la résidence principale est menacée par l'imminence de mouvements de sol ainsi que les autorités municipales qui ont engagé des frais excédentaires pour le déploiement de mesures d'intervention attribuables à ce sinistre;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, le 4 juin 2012, à la suite de déformations observées dans le talus situé à l'arrière de la résidence principale sise au 703-709, rue Duberger, dans la Ville de Saguenay, arrondissement La Baie, des experts en géotechnique ont visité le site;

CONSIDÉRANT que ces experts ont conclu qu'un glissement de terrain pourrait se produire de façon imminente et compromettre l'intégrité de la résidence;

CONSIDÉRANT que ces experts ont recommandé que des mesures soient prises pour régler la situation;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre imminent;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents est mis en œuvre au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 703-709, rue Duberger, dans la Ville de Saguenay, arrondissement La Baie, située dans la circonscription électorale de Dubuc, étant donné les conclusions de l'expertise géotechnique du 4 juin 2012.

Québec, le 19 juin 2012

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
ROBERT DUTIL

57911